

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VENDREDI 28 JUIN 2024

Sur convocations envoyées le sept juin deux-mille-vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-huit juin deux-mille-vingt-quatre à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Excusée	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	Excusé
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 ^{ème} Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	-
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 ^{ème} Vice-président	Présent	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	-
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 ^{ème} Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	Excusée
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	Présente
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 ^{ère} Vice-présidente	Excusée	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Excusé	BERNOS André, Maire d'AGNOS	Excusé
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	-
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	Présent
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusée Pouvoir donné à M. SANZ	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Excusée
LABAT Marc, Maire d'IGON	Excusé	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	Excusé
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 ^{ère} Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	Excusée
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 ^{ème} Administrateur délégué	Présent	MORLANNE Christine, Maire d'UZAN	-
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Excusé Pouvoir donné à M. PATRIARCHE	CASAU BON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	Excusé
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée Pouvoir donné à M. OXIBAR	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Présent	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	-

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES

Représentants des Communes

DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à Mme MAINE	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Excusée Pouvoir donné à Mme ARRIBAS-OLANO	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	Excusé

Représentants des Établissements publics

JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée

Représentants du Département

BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée Pouvoir donné à M. AUSSANT	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	Excusée
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	Excusée

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	13 + 6	Votants	19

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur ; M. SBIHI, Directeur adjoint ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; Mme LASSERENNE, Responsable de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail, Mme DUARTE, Attachée de direction et Mme LABRAK, Assistante de Direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. OXIBAR

AXES TRANSVERSAUX

Protection Sociale Complémentaire – Convention de participation - Prévoyance

Pour rappel, les employeurs publics territoriaux doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents en matière de prévoyance à compter du 1er janvier 2025.

Le Centre de Gestion a procédé, au titre de son obligation (article L827-7 du code général de la fonction publique), et sur la base de la délibération du 30 novembre 2023, au lancement d'un appel public à concurrence. L'objectif est de conclure une convention de participation et un contrat collectif à adhésion facultative en matière de prévoyance pour le compte des collectivités. Ce type de convention est conclu pour une durée de 6 ans.

Dans notre département, 487 collectivités nous ont confié le soin de lancer une consultation :

- 418 collectivités employant moins de 50 agents,
- 69 collectivités employant plus de 50 agents.

Toutefois, cette démarche n'engage pas ces collectivités à souscrire à la future convention de participation du CDG 64.

Par ailleurs, dans le cadre de la mutualisation de la procédure de consultation au niveau des CDG de la Nouvelle-Aquitaine, le Conseil d'Administration du CDG a également autorisé le Président à mandater le CDG 33 (Centre de Gestion coordonnateur de Nouvelle-Aquitaine) pour lancer une consultation au niveau régional, comme le permet la réglementation.

Ainsi, compte tenu de la réglementation actuelle en vigueur (l'environnement juridique restant toujours instable), les Centres de Gestion parties prenantes à cette mutualisation ont fait le choix de lancer une consultation pour une convention de participation à adhésion facultative des agents.

Sont concernés six CDG : 19, 23, 24, 47, 64 et 87.

Le cahier des charges de la consultation a recueilli l'avis favorable du CST Intercommunal du CDG 64 le 21 mars 2024. Le CDG 33 a lancé la consultation le 27 mars 2024.

Deux candidats ont déposé une offre conforme au cahier des charges :

- MNT avec le courtier RELYENS
- TERRITORIA Mutuelle

Cette consultation n'étant pas un marché public, aucune commission d'appel d'offres ne doit être constituée au niveau départemental pour sélectionner l'attributaire. En revanche, l'analyse des offres a été réalisée par un comité de pilotage constitué au niveau de la coopération régionale, conseillé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (ALCEGA RISKEO). Le CDG 64 était représenté dans ce comité de pilotage.

A l'issue de l'analyse des offres ainsi que des négociations avec les candidats, le classement de l'appel à concurrence est le suivant :

1. MNT avec le courtier RELYENS
2. TERRITORIA Mutuelle

MNT / Courtier RELYENS - Taux de cotisation (adhésion facultative) :

Garanties	Taux de cotisation TTC			
	Plancher	Employeurs moins de 51 agents	Employeurs 51 à 350 agents	Employeurs plus de 350 agents
Garanties minimales obligatoires				
Incapacité de travail	/	1,11%	1,44%	1,39%
Invalidité permanente	/	1,25%	1,63%	1,56%
Total	1,70%	2,36%	3,07%	2,95%
Garanties complémentaires à adhésion facultative				
Complément incapacité de travail RI CMO en plein traitement	/	Non garanti	Non garanti	Non garanti
Complément incapacité de travail RI CLM-CLD-CGM en plein traitement	/	0,35%	0,45%	0,44%
Perte de retraite	/	0,91%	0,83%	0,57%
Décès toutes causes	/	0,28%	0,28%	0,28%

Le 27 juin 2024, le CST Intercommunal placé auprès du CDG 64 a été consulté pour avis concernant la convention de participation proposée par le CDG 64.

Un avis favorable a été émis par le collège des représentants du personnel et un avis favorable à l'unanimité par le collège des représentants de l'Administration.

Une campagne de communication à destination des collectivités sera prochainement réalisée.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et sous réserve de la notification définitive de la consultation, le Conseil d'Administration

APPROUVE à l'unanimité l'attribution de la convention de participation pour une durée de 6 ans avec la MNT ayant pour courtier RELYENS et la souscription au contrat collectif d'assurance,

AUTORISE à l'unanimité le Président effectuer toutes les démarches et à signer tout acte en conséquence.

Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à PAU, le 11 juillet 2024



Le Président,
Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long